

**BONNIEUX**

# La source miraculeuse était un tuyau percé...

Pendant cinq ans, de l'eau s'est infiltrée dans la salle de réception du "Clos du Buis", une demeure d'hôtes de Bonnieux. Au fil des mois, le débit s'est intensifié à un point tel que M. Maurin, qui exploite la demeure, a mis en place un drain pour évacuer l'eau qui suintait depuis l'angle d'un mur et s'écoulait au milieu de la pièce. La rendant inexploitable. Le mystère s'est éclairci lorsqu'une expertise a démontré que l'eau provenait de l'ancien réseau d'eau potable qui est resté alimenté ! En 2004, lors de la réfection des trottoirs, un coup de tractopelle a été donné, au niveau de la rue Victor-Hugo, dans l'ouvrage ancien.

ce de cette "source" mais n'avait pas exploré l'ancien réseau d'adduction d'eau potable. Ne parvenant pas à trouver un accord amiable avec la Société Lyonnaise des eaux "qui a fui ses responsabilités", le bâtonnier Patrick Gontard a saisi le tribunal de grande instance d'Avignon. Lors des débats en janvier dernier, M<sup>e</sup> Sylvie Jacquemard a contesté la responsabilité de la Lyonnaise des eaux en arguant que cette société a en charge l'exploitation du réseau et ne peut-être tenue responsable des troubles occasionnés par une société de travaux publics aujourd'hui radiée.

Le tribunal, après en avoir délibéré, déclare la Lyonnaise des eaux responsable des dommages et la condamne à verser 2 723 € pour la remise en état de la salle voûtée, située en sous-sol, et 1 500 € pour les frais irrépétibles. Le tribunal ordonne une expertise pour évaluer les autres postes de préjudices.

**Bruno HURAUULT**

**Le tribunal condamne la Lyonnaise des eaux**

Pendant des mois, la SDEI, société délégataire du service public de l'eau et filiale de la Lyonnaise des eaux, a fait des recherches dans le réseau des eaux usées pour établir la provenan-

**CAVAILLON** ● **Tentative de casse au supermarché : un prévenu en prison.** Nous vous l'apprenions hier dans nos colonnes, deux individus ont tenté dans la nuit de dimanche à lundi de cambrioler le Manège à bijoux du supermarché Auchan, à Cavaillon. Les deux malfaiteurs, surpris en flagrant délit, ont été dans un premier temps placés en garde à vue. À l'issue de son déferement, le majeur a été placé en détention et sera jugé aujourd'hui dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate. L'autre, âgé de 17 ans, a été présenté hier soir à un juge pour enfant.

**L'ISLE-SUR-LA-SORGUE** ● **Le sexagénaire volait les chaises des terrasses de resto.** Un l'Islois de 62 ans a été entendu par les gendarmes pour avoir dérobé plusieurs chaises sur les terrasses de quatre restaurants l'Islois entre février et mars. Il fait l'objet d'un rappel à la loi.

# Dans un fauteuil à vie après une agression

**AVIGNON** Trois mois ferme pour les mineurs violents

**F**inissons cette face de craie." Cette phrase résonne encore et fait mal à Serge Juillard qui jamais n'aurait pensé que des ados et des enfants puissent avoir une telle haine et faire preuve d'une telle violence envers une personne qui ne demandait rien et ne leur avait rien fait..

Le 7 janvier 2009, Serge Juillard, qui rentrait chez lui a été ralenti par un embouteillage dû à la neige. Au niveau de la Barbière, des jeunes de la cité s'amusaient à lancer sur les voi-

**"Je n'ai pas eu peur, c'était des enfants. Jamais je n'ai imaginé une telle violence"**

tures des boules de neige "farcies avec des pierres". Après avoir entendu un choc, M. Juillard est sorti constater les dégâts. Il a alors été victime d'une agression sauvage. Une dizaine de jeunes l'ont insulté, fait chuter au sol et l'ont passé à tabac.

**"Ils m'ont crucifié"**

Cet homme, atteint d'un handicap, se souvient que des jeunes lui ont baissé son pantalon avant de lui porter des coups de pieds dans les parties génitales. "J'ai essayé de faire le mort mais vous savez c'est difficile", témoi-



Quatre ans après l'agression, trois mineurs étaient jugés hier. "Il manque les grands", déplore M. Juillard, assisté de M<sup>e</sup> Gontard. / J.R

gne avec une vive émotion M. Juillard, aujourd'hui cloué dans un fauteuil roulant. "Ils m'ont bourré la bouche avec de la neige, j'arrivais plus à respirer. C'était vraiment pas la bonne forme. Et puis il y a eu la tournante: ils m'ont crucifié. Ils me tenaient par les bras et les jambes et ils m'ont frappé avec une barre de fer. J'ai reçu le premier coup dans la tête". Aujourd'hui, son quotidien, ce sont des crises et des souffrances terribles qu'il soulage avec de la morphine et le soutien indéfectible de son épouse. Une dizaine de suspects ont

été interpellés mais seulement trois ont été renvoyés devant le tribunal pour enfants. "Les plus âgés ne sont pas jugés et c'est pas normal", estime la victime alors que trois mineurs, assistés de M<sup>e</sup> Jacquemin, sont jugés devant le tribunal pour enfants. Deux d'entre eux, âgés au moment des faits de 14 et 16 ans, ont écopé de six mois de prison dont trois ferme. Le plus jeune, qui avait 12 ans, est astreint à une mesure de réparation. Une nouvelle expertise de M. Juillard, assisté de M<sup>e</sup> Gontard, est ordonnée.

**Bruno HURAUULT**

**APT** ● **L'enseignant ivre au volant deux fois en trois mois.** Patrick, 60 ans, enseignant à Apt, a été blessé le 17 juillet 2012 lors d'un accident matériel de la circulation à Apt. Ce jour-là, il a été mesuré à l'hôpital un taux d'alcoolémie de 2,52 g par litre de sang. Cet homme a déjà été condamné en 2005 et 2006 pour conduite en état d'alcoolémie. Cela ne l'a pas empêché le 7 octobre 2012 de conduire une nouvelle fois après avoir bu. Interpellé à Goult, il avait un taux de 1,12 g par litre de sang. Au tribunal où il comparait lundi, Patrick a indiqué qu'il était confronté à d'importantes difficultés familiales et qu'il regrettait son écart de conduite. D'autant plus que son permis a été suspendu 2 mois : "J'habite dans la colline et cette période a été pour moi comme de l'emprisonnement. J'étais astreint à mon domicile". Le tribunal le condamne à 200 € d'amende et à 3 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve avec obligation de soins. Il écope d'une suspension de son permis de conduire pour 9 mois.

**PERTUIS** ● **Travail d'intérêt général pour le cannabiculteur.**

Sa plantation de cannabis, visible depuis la rue, n'était de son aveu pas très discrète... et elle a suscité des convoitises. Yann a ainsi reçu la visite de personnes armées qui cherchaient la drogue. Avisé du "cambriolage" les gendarmes ont découvert le pot au... shit et ont dressé une procédure pour détention et usage illicite de stupéfiants. Yann a expliqué au tribunal correctionnel d'Avignon, devant lequel il comparait lundi, que sa récolte de cannabis était pour sa consommation personnelle et qu'il n'en a jamais vendu. Il est condamné à effectuer 105 heures de travail d'intérêt général.

**JUSQU'AU DIMANCHE 24 MARS 2013**

22598

La barquette de 500 g

1,05 €

**FRAISE RONDE**  
Catégorie 1  
Soit le kg 2,10€

ESPAGNE

Origine

---

Le kg

5,79 €

**LAPIN ENTIER DÉCOUPÉ**  
Pièce de 1,400 kg environ

FRANCE

Origine

HYPER U - SUPER U

Offre valable jusqu'au dimanche 24 mars 2013 dans les HYPER U et SUPER U des départements : 04-05-06-07-09-11-12-13-15-19-24-26-30-31-32-33-34-40-47-48-64-66-68-81-82-83-84

magasins U.com

LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS

On roule moins,  
on paie moins\*

- de 5 000 km/an

\* OFFRE TARIFAIRE SOUMISE À CONDITIONS  
Matmut - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.  
Entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen.  
Illustration Société Patrick Couratin/Studio Matmut - 03/13.

Matmut

La Matmut, elle assure !

<b>AVIGNON</b>	107 bis avenue Pierre Séward	☎ 04 90 87 59 32
<b>CARPENTRAS</b>	600/608 avenue Jean-Henri Fabre	☎ 04 90 67 21 33
<b>ORANGE</b>	66 avenue Mal De Lattre de Tassigny	☎ 04 90 34 55 98
<b>SORGUES</b>	Square Jean Moulin	☎ 04 90 39 62 72